

RÈGLEMENT DES FOULÉES DU PÈRE NOËL 2024

1 - INSCRIPTIONS

- Par courrier à l'aide du bulletin d'inscription, **avant le jeudi 28 novembre 2024**, accompagné d'un chèque à l'ordre de l'association USD Athlétisme et adressé aux **FOULEES DU PERE NOEL** 14 rue Marceau 59240 DUNKERQUE ou dans l'urne de la Mairie de quartier de Malo-les-Bains
- Sur place dans le hall de la Mairie de quartier de Malo-les-Bains le samedi 30 nov. de 14h à 18h.
- Par internet :
<https://www.fouleesduperenoeel.com>
Jusqu'au **jeudi 28 novembre 2024**

2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'épreuve est ouverte aux athlètes licenciés et non licenciés suivant le règlement de la fédération Française d'Athlétisme. Tout athlète non inscrit, sans dossard, ne sera pas admis sur le parcours

3 - COURSES

 **Pas d'inscription le dimanche 1er décembre (sauf la Marche)**

Course	Départs	Catégories	Ages	Distances	Inscriptions	
					Jusqu'au 30 nov.	Le 2 déc.
Marche	9h15		Tout âge	5 km	4 €	4 €
1	9h40	Eveil athlétique Poussin(e)s	2016 -2018 2014-2015	1 km (sans classement)	gratuit	2 € Le samedi
2	9h55	Minimes Benjamin(e)s	2010-2011 2012-2013	2 km	gratuit	2 € Le samedi
3	10h15	Cadet M/F Juniors M/F Espoirs M/F Seniors M/F Masters M/F	2008-2009 2006-2007 2003 à 2005 1991 à 2002 1990 et avant	10 km	8 €	10 € Le samedi
4	11h15	Cadet M/F Juniors M/F Espoirs M/F Seniors M/F Masters M/F	2008-2009 2006-2007 2003 à 2005 1991 à 2002 1990 et avant	5 km	8 €	10 € Le samedi

4 - DOSSARDS

Les dossards seront retirés 30 mn avant le départ de l'épreuve, dans le hall de la mairie de quartier de Malo-les-Bains : le samedi 30 novembre de 14h à 18h et le dimanche 3 décembre dès 8h.

Le dossard devra être visible et non plié sur l'athlète, sous peine de non classement. Se munir d'épingles pour le dossard.

Les licences présentées sur smartphone ou support de même type ne seront pas acceptées

5 - SECURITE

La sécurité sera assurée par une association agréée Sécurité Civile, Secourisme. Le parcours sera protégé par des bénévoles d'associations locales. Un médecin sera présent sur la zone d'arrivée.

6 - CLASSEMENT

Un classement individuel sera publié pour les courses 2 à 4

7 - RÉCOMPENSES

Un prix sera remis aux 5 premiers au scratch pour les courses 3 & 4. Les 3 premiers de chaque catégorie de la course 2 seront récompensés.

Avec l'inscription, un bonnet de Père Noël sera offert à chaque participant coureur ou marcheur.

8 - RAVITAILLEMENT

Il est prévu à proximité de la ligne de départ et d'arrivée. À l'arrivée, distribution gratuite de chocolat chaud et vin chaud.

9 - ORGANISATION ET ASSISTANCE

Des vestiaires douches et sanitaires seront à disposition salle Deleersnyder 146, rue des Poilus. La responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée en cas de perte ou de vol d'objets laissés dans les vestiaires.

L'organisation est couverte par une assurance responsabilité-civile auprès de la «MACIF».

Tout athlète devra se présenter apte physiquement à prendre part à la course garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'annulation des épreuves due à des circonstances indépendantes de la volonté des organisateurs ne pourrait donner lieu à aucun remboursement.

10 - CERTIFICAT MÉDICAL ou LICENCE OBLIGATOIRE POUR LES COURSES 1, 2, 3, 4.

Les compétiteurs doivent fournir :

Une copie de la licence **Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' J'aime Courir**, délivré par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation ;

ou d'une **licence sportive**, (FFA, FCD, FFSA, FFH, FSPN, ASPTT, FSCF, FSGT, UFOLEP en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous les moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;

Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées ;

- Pour les majeurs non licenciés, je joins une copie de l'attestation du **PPS (Parcours de Prévention Santé)**, valide à la date de la course (validité 3 mois), que j'ai téléchargée sur le site <https://pps.athle.fr> (Le certificat médical n'est plus valable). Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir un **PPS (attestation papier mis en place par la FFA)**,
- Pour les mineurs, je joins une copie de l'**autorisation parentale de participation confirmant avoir répondu « non » à toutes les questions du questionnaire de santé ministériel**

L'organisateur n'est pas tenu de vérifier l'authenticité des justificatifs d'aptitude transmis et ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable en cas de falsification de l'un de ces derniers.

11 - REMISE DES PRIX

La remise des prix se fera sur le PODIUM à l'issue de chaque course.

12 - COURSE CARITATIVE

Tous les bénéfices de l'organisation des Foulées du Père Noël serviront à des œuvres caritatives et à l'encadrement et la formation des jeunes lors de stages d'athlétisme.